

En deux mots « + de tolérance » ...

MédiaChartres constate que dans le flot d'informations, il se glisse parfois une « **bonne nouvelle** » et nous tenions à la partager avec vous.

Notre confrère le **HuffPost avec l'AFP**, annonce dans ses colonnes, une décision (possible ?) du gouvernement, de mettre en place, une « tolérance » supplémentaire, en faveur des conducteurs (trices) pour les petits délits d'excès de vitesse (**jusqu'à + 5 kms/h maximum**).

MédiaChartres rappelle, que lors des contrôles de vitesse, les forces de l'ordre appliquent déjà « une marge » et ne retiennent qu'**une vitesse en dessous de l'infraction**.



Mais il faudra attendre, que la loi soit bien sur votée (ou pas), qu'elle passe ensuite par le Sénat (pour validation) et que le décret d'application, soit publié au **JO** (journal officiel) et ce parcours, peut prendre un « certain temps », **il ne faut donc pas se réjouir trop vite**.

https://www.huffingtonpost.fr/entry/les-petits-exces-de-vitesse-bientot-moins-sanctionnes-par-le-gouvernement_fr_628e3c37e4b0cda85db8f5d1

Et en complément, l'Argus:

<https://www.largus.fr/actualite-automobile/boites-noires-obligatoires-dans-nos-voitures-des-mai-2022-10619391.html>

Et pour en savoir plus, sur les différents types de radars:

<https://www.autoplus.fr/securite-routiere/tous-types-radars-aux-tomobiles-existants-536904.html#item=1>



Sandra Michelle